

VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

PEDT

2022-2025



Direction de l'Éducation

Christophe Vignaux, directeur de l'Éducation

Stéphane Delhomme, coordonnateur de l'action éducative

Margaux Masselou, chargée des projets et des actions pédagogiques

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
I- Les principes et les objectifs éducatifs du Projet éducatif de territoire.....	5
Objectif général N°1 : développer l'apprentissage de la citoyenneté et sensibiliser à la transition écologique.....	6
Renforcer la cohérence éducative.....	7
Maintenir des projets à vocation éducative et de loisirs.....	8
Favoriser un climat scolaire serein sur l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune	9
Sensibiliser les enfants et les jeunes à la différence.....	11
Sensibiliser l'enfant et le jeune à leur environnement dans une démarche écocitoyenne.....	13
Objectif général N°2 : favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes.....	15
Renforcer la complémentarité éducative.....	15
Maintenir l'offre d'accueil extrascolaire de territoire.....	17
Renforcer le bien-être des enfants pendant la pause méridienne.....	18
Développer les actions d'éducation à la santé par l'alimentation.....	19
Renforcer le lien entre les services municipaux et les partenaires institutionnels et associatifs accueillant l'enfant de la petite enfance jusqu'à la jeunesse.....	20
Objectif général N°3 : lutter contre les inégalités sociales notamment en proposant une offre culturelle et sportive.....	22
Soutenir les pratiques culturelles et sportives sur les temps scolaires, péri-extra scolaires.....	22
Favoriser l'accueil des publics fragilisés.....	24
Renforcer le partenariat avec les associations culturelles et sportives vers les publics fragilisés.....	25
Soutenir la réussite scolaire par le travail de partenariat.....	26
Objectif général N°4 : Accompagner la parentalité.....	28
Maintenir les temps conviviaux avec les familles.....	28
Renforcer le développement des outils d'information à destination des familles.....	29
Développer la visibilité des actions de l'Espace parentalité et l'implication des parents.....	30
II / Les outils de pilotage, suivi et évaluation du PEDT.....	31

Projet éducatif de territoire

2022-2025

PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles dispose d'un Projet éducatif de territoire (PEDT) depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013. Il porte des ambitions éducatives fortes, s'appuyant sur un réseau d'acteurs impliqués qui agissent en partenariat pour permettre l'épanouissement des enfants de la commune. Le PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'actuel projet a été signé en 2018 pour une durée de 3 ans et il a été prorogé d'une année supplémentaire (année scolaire 2021-2022), la crise sanitaire n'ayant pas permis de réaliser les concertations nécessaires.

Pour cette édition 2022-2025, la Ville a souhaité renouveler et amplifier son projet en dépassant le cadre de la convention du PEDT. Initialement articulée autour de l'école de 3 à 11 ans, l'intention de la municipalité a été de proposer un projet pour les 0-15 ans. Ce souhait d'ouverture s'est inscrit dans une perspective d'accompagnement à la parentalité et un objectif de « parcours » des jeunes.

Cette volonté politique a été approuvée par les acteurs éducatifs et s'est concrétisée par un travail de création collective de ce nouveau projet.

À cet effet, un comité de pilotage a été créé, représentatif de tous les acteurs de l'école et des partenaires institutionnels, à savoir l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales et la direction Régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et du sport. Il s'est réuni en janvier 2022 pour valider la démarche d'évaluation du projet existant ainsi que l'écriture du nouveau, avec une volonté de co-construction, affirmée par la Ville.

Les directions d'écoles, les enseignants, les associations de parents d'élèves et les acteurs des associations locales (culturelles, sportives, de loisirs), les agents municipaux et les partenaires

institutionnels, les élus municipaux délégués, ont été invités à tous les temps définis de concertation et de décision.

Entre les mois de février et de juin, le PEDT actuel a été évalué par l'intermédiaire de questionnaires, de bilans et de rencontres. La phase de rédaction du nouveau PEDT a donc débuté en mai, à l'occasion de rencontres qui ont réuni plus de 80 personnes. Ces temps de dialogues et de débats ont permis de valider les propositions des nouvelles priorités et les plans d'actions.

Notre projet à venir s'organisera autour d'une continuité des objectifs généraux actuels et ils seront complétés par les notions essentielles et prioritaires que sont : l'exercice de la citoyenneté, l'apprentissage de la transition écologique, la lutte contre les inégalités, l'accompagnement à la parentalité, le bien-être et le bien vivre à l'école, la lutte contre le harcèlement scolaire et l'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap.

En ce qui concerne la semaine d'école, elle est conservée à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec un accueil proposé par la ville le mercredi dans chaque école (Centre de loisirs associé à l'école : Claé).

I- Les principes et les objectifs éducatifs du Projet éducatif de territoire

Le PEDT s'appuie sur les principes suivants :

- Considérer l'enfant et le jeune dans sa globalité : temps de vie, tranches d'âge, santé physique et rang social ;
- développer, améliorer l'articulation entre le temps scolaire et les autres temps (péri et extra scolaire) ;
- aider à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant par des partenariats forts entre acteurs ;
- rechercher une qualité des activités proposées ;
- mettre en cohérence les actions à l'échelle du territoire ;
- renforcer, soutenir le partenariat, le travail en réseau et le partage du travail éducatif.

Objectif général N°1 :

Développer l'apprentissage de la citoyenneté et sensibiliser à la transition écologique

Cet axe vise à encourager le savoir-vivre ensemble en promouvant notamment les modes d'expression et de participation de tous. L'apprentissage à la citoyenneté vise à développer le sens des responsabilités de chacun et la prise en compte de son environnement dans sa globalité. Ce « vivre ensemble » doit trouver dans les écoles, les Clé et plus largement dans tous les lieux accueillant des enfants et des jeunes, les bases fondamentales de leur construction dans plusieurs dimensions :

- l'ouverture vers les autres, la laïcité ;
- la relation et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les non-discriminations de tout genre ;
- la préoccupation constante de la préservation de l'environnement.

Cet axe doit permettre une appropriation, par les enfants et les jeunes, de compétences individuelles favorisant le vivre ensemble, la liberté d'expression, la capacité à penser, le respect des individus, des règles et des lieux fréquentés. L'outil commun proposé est le Conseil de vie d'école (CVE).

Effets attendus :

Tendre vers un climat scolaire permettant une sérénité individuelle et collective.

Dans ce nouveau projet, notre attention se portera plus particulièrement sur deux thématiques :

- le harcèlement en lien avec le vivre ensemble ;
- la transition écologique et la prise en compte de son environnement.

Les objectifs opérationnels :

- **Renforcer la cohérence éducative**

Il s'agit de maintenir et de développer toutes les actions qui permettront à l'enfant de vivre l'école avec des repères et des règles identiques de 7h à 19h, et aux jeunes de retrouver dans les lieux d'accueils, une continuité éducative sécurisante.

La notion de climat scolaire sera travaillée conjointement entre les équipes enseignantes et les équipes Claé pour harmoniser l'approche, développer des actions de prévention et traiter les situations dégradées.

L'expression de l'enfant sera facilitée et prise en compte par le développement d'un Conseil de vie d'école sur toutes les écoles élémentaires.

Toujours dans cette même volonté, mais cette fois-ci à destination des jeunes, la construction d'un réseau d'éco-délégués se fera en lien avec plusieurs communes. Les réunions se tiendront au collège François Mauriac. Les jeunes auront le choix d'un ou deux thèmes à travailler durant l'année (journée ou demi-journée).

Il est demandé de :

- renforcer la complémentarité des règlements propres à chaque instance ;
- construire un travail collaboratif autour du climat scolaire ;
- construire des Conseils de Vie d'École (CVE) dans chaque école élémentaire ;
- construire un réseau d'éco-délégués en lien avec plusieurs communes (collège François Mauriac) ;

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Renforcement de la complémentarité des règlements intérieurs des temps scolaires et périscolaires	Claé - école	XX	XX	XX
Construction d'un travail collaboratif autour du climat scolaire	Claé - école	XX	XX	XX
Mise en place d'un dispositif de participation des enfants : conseil de vie de l'école sur l'ensemble des élémentaires	Claé - école	X	XX	XX
Construction d'un réseau d'éco-délégués	Collèges – transition écologique	→	X	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Maintenir des projets à vocation éducative et de loisirs**

Les Claé, ainsi que l'ensemble des structures d'accueil de jeunes, initieront des projets et des ateliers thématiques autour des thèmes suivants (liste non exhaustive) :

- Éducation à l'autonomie : projets d'enfants, respect d'autrui et des règles de vie en collectivité ;
- Éducation à la protection de l'environnement ;
- Éducation aux activités mixtes, non genrées ;
- Éducation à la santé ;
- Découverte et pratique de différentes activités de loisirs culturelles ou sportives tout au long de la scolarité : spectacles, piscine, roller, équitation, etc...

Afin de proposer des animations variées, les équipes pourront faire appel au partenariat associatif.

Les grands événements tels que le carnaval, les fêtes des aînés, de la musique, du sport, sont des temps forts permettant de travailler une dimension collective et une ouverture vers la vie de quartier et de la commune. Ils permettent de positionner l'enfant à tous les échelons du territoire.

Les chantiers jeunes, co-portés par le pôle jeunesse et la mission locale, ont pour objectif de responsabiliser, autonomiser les jeunes, favoriser l'estime de soi ainsi que de leur apporter des compétences.

Il est demandé de :

- maintenir des propositions d'activités culturelles et sportives variées et innovantes par nos équipes d'animation ;
- rechercher des partenariats avec les associations pour trouver de nouvelles animations socioculturelles ;
- impulser la participation aux évènements à dimension territoriale ;
- maintenir les chantiers jeunes co-portés par le pôle jeunesse et la mission locale.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Maintien des propositions d'activités culturelles et sportives variées et innovantes par nos équipes d'animation	Claré	XX	XX	XX
Recherche de partenariats avec les associations pour trouver de nouvelles animations socioculturelles	Claré - école	XX	XX	XX
Impulser la participation aux évènements à dimension territoriale	Claré - école	X	XX	XX
Maintien des chantiers jeunes co-portés par le pôle jeunesse et la mission locale	Collèges – transition écologique	→	X	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Favoriser un climat scolaire serein sur l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune**

Il s'agit d'identifier les leviers du « bien-être et du bien-vivre » à l'école ainsi que dans l'ensemble des structures. Ceci afin d'être garant que chacun ait une place au sein du collectif et qu'aucun / aucune n'ait de réticence à fréquenter l'école et/ou le centre de loisirs. Cela passe par l'élaboration de règles de vie créées et validées par les enfants à l'occasion du conseil de vie d'école ou de conseil d'enfants pour les accueils de loisirs.

La participation des parents peut être construite autour de propositions d'ateliers d'échanges sur la thématique du climat scolaire.

Cette démarche pourra s'articuler en lien avec le projet « pHARe » porté par les équipes enseignantes.

En ce sens, la thématique du harcèlement scolaire fera l'objet d'une vigilance particulière, de même concernant la sensibilisation aux dérives des réseaux sociaux. Pour ce faire, les équipes d'animation devront mettre en place des « midi ciné » : projection de courtes vidéos abordant des thèmes importants tels que le harcèlement, les réseaux sociaux, la différence, qui sera suivie d'un débat avec les enfants.

Du côté des jeunes, le pôle jeunesse maintiendra ses interventions auprès des collèges du territoire pour effectuer de la prévention autour des réseaux sociaux et de l'utilisation des écrans tout en ayant vocation à se développer sur les autres collèges.

La formation des acteurs autour de ces thématiques (harcèlement, gestion de conflit, médiation, égalité et lutte contre les discriminations) devra être renforcée.

De plus, il est envisagé de travailler à la mise en place d'un conseil municipal des jeunes qui pourrait devenir un lieu supplémentaire de réflexion sur le climat scolaire.

Il est demandé de :

- proposer des règles de vie favorisant le respect d'autrui, des lieux et des matériels par le biais du Conseil de Vie d'École ou du conseil d'enfants ;
- proposer des ateliers d'échange avec la participation des parents ;
- mettre en place des « midi-ciné » (projection de courtes vidéos suivies d'un débat avec les enfants). Exemples de thématiques : le harcèlement, les dérives des réseaux sociaux...
- renforcer la prévention et l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) ainsi que les notions d'Égalité vers les collèges de François Mauriac et Hastignan ;
- renforcer le plan de formation des équipes sur ces thématiques ;
- mener une réflexion sur la mise en place d'un conseil municipal des enfants.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Proposition de règles de vie favorisant le respect d'autrui, des lieux et du matériel	Claé – école	XX	XX	XX
Mise en place de Conseils de Vie d'École ou de conseils d'enfants dans les accueils de loisirs	Claé – école – ACM	X	XX	XX
Mise en place d'ateliers d'échanges avec les parents	Claé – école	XX	XX	XX
Proposition de « Midi ciné »	Claé	X	XX	XX
Maintien et développement des interventions du pôle jeunesse auprès des collèves sur les thèmes du harcèlement	Pôle jeunesse	X	X	XX
Renforcement de la formation des acteurs : harcèlement, gestion de conflit, médiation, etc	Direction Éducation – Ressources humaines	XX	XX	XX
Mise en place d'un conseil municipal des enfants	Participation Citoyenne - Claé	→	X	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Sensibiliser les enfants et les jeunes à la différence**

Les actions visant cet objectif seront transverses avec l'objectif précédent, pour autant, elles s'orienteront plus particulièrement vers les problématiques liées à la mixité des publics.

L'accueil des enfants en situation de handicap fera l'objet d'une prise en compte individualisée sur la base de « protocole d'accueil ». Le plan de formation va également être renforcé avec des propositions de formations particulièrement autour de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, en étroite collaboration notamment avec l'association Récréamix. La cellule de partage et d'échange créée en 2013/2014, a pour objectif de favoriser l'inclusion de ces enfants au sein des structures et de l'école. Elle est composée de la famille, du Coordinateur de l'Action Éducative, de la Direction du Claé / ACM concernée et du psychologue de la collectivité. Son action sera maintenue.

Depuis l'année 2021, une référente thématique Égalité a été désignée parmi les professionnels du secteur péri et extra scolaire afin de développer les moyens à disposition et favoriser la transmission de l'information.

Au collège François Mauriac, le pôle jeunesse maintiendra ses interventions afin de garantir la mise en place du plan d'action Égalité.

La ville possède 2 expositions du Moutard, à savoir « Égalité parlons-en » à destination des 9-12 ans, et « Droits et discriminations » pour les 12 ans et plus, que tous les acteurs peuvent utiliser avec l'appui du pôle jeunesse .

Il est demandé de :

- proposer des actions favorisant l'inclusion de tous par des notions de solidarité, d'entraide et d'égalité ;
- solliciter la référente thématique « Égalité » pour développer les moyens à disposition et favoriser la transmission de l'information ;
- s'appuyer sur le « Plan Égalité » pour construire des temps forts sur l'égalité des genres, des origines sociales, des différences culturelles...
- renforcer le plan de formation des équipes concernant l'accompagnement des situations de handicap, notamment avec le travail débuté en collaboration avec Récréamix (association spécialisée dans l'inclusion des enfants différents au sein des structures de loisirs), recueil de la parole, etc...
- développer le lien entre le psychologue scolaire et le psychologue de la collectivité ainsi que transmettre l'information aux équipes afin de co-construire l'accueil ;
- diffuser l'exposition le Moutard proposée par le pôle jeunesse vers tous les publics ;
- garantir la mise en place du plan Égalité (intervention du pôle jeunesse au collège François Mauriac).

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Mise en œuvre du Plan Égalité vers l'ensemble des publics	Multi services – école	XX	XX	XX
Utilisation de l'Exposition « Le Moutard »	Claé – école	XX	XX	XX
Renforcement du plan de formation des acteurs en	Direction Éducation –	XX	XX	XX

collaboration avec Récréamix	Ressources humaines			
Renforcement du travail d'accompagnement entre la collectivité et l'école par un partenariat entre les psychologues de chacune des instances Transmission de l'information vers les équipes pour co-construire l'accueil	Direction Éducation - École	XX	XX	XX
Intervention au collège du pôle jeunesse	Pôle jeunesse	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Sensibiliser l'enfant et le jeune à leur environnement dans une démarche écocitoyenne**

La sensibilisation à son environnement, est pleinement identifiée comme une démarche d'éducation à la citoyenneté. Le besoin de prise de conscience autour de la notion de respect de l'environnement par tous, est clairement apparu lors des ateliers participatifs. L'ensemble des acteurs porteront des projets visant à développer l'apprentissage des bonnes pratiques, mais aussi à former des « ambassadeurs » sur ces sujets. La valorisation des bénéfices apportés peut être un levier important. Pour exemple, la collectivité a inscrit toutes les écoles dans le projet « CUBE.écoles », qui vise dans un premier temps à impliquer les enfants pour identifier les faiblesses énergétiques des bâtiments des écoles, ainsi qu'à cibler les pratiques humaines défavorables en la matière. Dans un second temps, accompagner les comportements individuels et collectifs qui permettent de tendre vers des économies d'énergie et à proposer des travaux de rénovation dans le même objectif.

La mise en place d'un référent thématique «Développement durable - Transition écologique» en 2021 a permis de favoriser la transmission de l'information sur les actions menées par l'ensemble des acteurs et de relayer les possibilités de formations en lien avec la thématique (fiche référent en annexe).

La direction de la transition écologique et du développement durable mettra également à disposition des outils pour les professionnels afin de mener des activités ou projets autour du développement durable (ex mallette pédagogique, livret hirondelle, livret chauve souris, etc...). Une sensibilisation sera menée sur les mobilités douces en lien avec les ambassadeurs du vélo et la sécurisation des abords des écoles et des collèges. La biodiversité de proximité sera également mise en avant (ex : aménagement cour d'école, panneau décrivant les variétés d'arbres, mise en place de nichoirs, etc...).

Il est demandé de :

- maintenir les propositions d'activités visant à améliorer le respect de l'environnement comme les « ambassadeurs du tri », les événements de ramassage de déchets, recyclage et seconde vie, etc...
- mettre en vie le projet « CUBE.écoles » en collaboration avec les enseignants et l'ensemble des personnels municipaux ;
- s'appuyer sur le référent thématique pour faire lien avec la Direction de la Transition Écologique et du développement durable ;
- renforcer le plan de formation des équipes concernant les activités de loisirs dirigées vers la transition écologique ;
- outiller les agents de terrain (mallette pédagogique, livret hirondelle et chauve souris, etc) ;
- sensibiliser aux mobilités douces (ambassadeurs vélo, sécurisation des abords des écoles et collègues) ;
- mettre en valeur la biodiversité de proximité (ex : aménagement cours d'école, panneaux décrivant les espèces d'arbres, création de nichoirs) ;
- maintenir les chantiers jeunes (actions orientées vers la responsabilisation, l'acquisition d'autonomie, l'estime de soi ainsi que le développement de la valorisation de compétences)

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Proposition d'activités visant à améliorer le respect de l'environnement (ex : ambassadeurs du tri , les événements de ramassage de déchets, recyclage et seconde vie...)	Claré – école	XX	XX	XX
Mise en vie du projet Cubes Écoles	Claré – école – ACM	X	XX	XX
Sensibilisation aux mobilités douces : renforcer les temps d'animation vers l'apprentissage et l'utilisation du vélo.	Claré – école – ACM	XX	XX	XX
Utilisation des outils pédagogiques à disposition (mallette pédagogique, livret hirondelle et chauve souris, etc)	Claré – école – ACM	XX	XX	XX

Renforcement du plan de formation des acteurs	Direction Éducation – Direction TEDD - Ressources humaines	XX	XX	XX
Mise en valeur de la biodiversité de proximité (ex : aménagement cour d'écoles, panneaux décrivant les espaces d'arbres, création de nichoirs)	Direction Éducation – Ressources humaines	XX	XX	XX
Maintien des chantiers jeunes	Participation Citoyenne - Claé	X	X	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

Objectif général N°2 :

Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes

Cet objectif vise à accompagner les enfants et les jeunes dans la prise de conscience qu'ils sont les premiers acteurs de leur bien-être et ce par l'importance de leurs choix. De plus, les activités proposées doivent permettre l'accès à toutes les formes de culture, de savoirs et de pratiques. Il s'agit de faire participer les enfants durant leurs temps de loisirs, à des parcours d'initiation, de découvertes culturelles et sportives. Pour autant, la vie quotidienne doit tenir compte des notions de temps libre, de ne rien faire, de jeux libres ou accompagnés. Celles-ci devront s'inscrire comme des priorités dans les projets pédagogiques des accueils de jeunes enfants, des Claé et des ACM. L'enfant sera partie prenante de ses loisirs. L'ouverture vers les centres sociaux et l'ensemble des structures accueillant des jeunes, qu'elles soient culturelles, socio-culturelles ou sportives, devra être facilitée notamment par de l'information aux usagers. Le relais des actions visant à faire connaître le potentiel des quartiers et de l'ensemble du territoire sera un levier supplémentaire.

Une attention particulière sera portée lors de la pause méridienne, moment le plus fréquenté des temps périscolaires au sein des écoles.

Effets attendus :

Cet axe doit permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles de partager des temps de loisirs et de pratiquer des activités. La cohérence, la diversité, la pertinence des actions doivent favoriser l'efficacité du travail de l'ensemble des acteurs en lien avec les écoles ainsi que vers les

collèges. Les événements de l'école, du quartier et de la ville sont des leviers à la participation des familles. Ils s'intègrent dans les propositions des accueils de jeunes enfants, des Claé et des lieux d'accueils des jeunes en permettant l'émergence de passerelles entre les partenaires éducatifs, en particulier les parents.

Les objectifs opérationnels :

- **Renforcer la complémentarité éducative**

L'accompagnement des temps de l'enfant, entre les différents acteurs éducatifs, est évalué comme un levier de la qualité proposée dans les parcours des enfants-élèves. Il est nécessaire de privilégier des temps d'échange entre les équipes enseignantes et les personnels de la collectivité (Direction Claé et Responsable de Site Scolaire) sur l'accompagnement des enfants de manière individualisée. En fonction des « difficultés » identifiées et avec l'accord des familles, des propositions adaptées peuvent être proposées sur les temps de vie quotidienne ou de loisirs. Avec le même objectif, la participation au conseil des maîtres des directions de Claé, sur des temps précis ne concernant pas l'aspect des enseignements, mais plus orientés vers le climat scolaire, est fortement souhaitée.

En dernier lieu, afin d'accompagner les jeunes dans le passage de l'école élémentaire vers le collège, la collectivité proposera des projets permettant de découvrir ce nouvel environnement.

Il est demandé de :

- actualiser les Projets Pédagogiques des Claé en lien avec ce nouveau PEDT ;
- mettre en place des temps d'échange entre les équipes des Claé et les équipes enseignantes afin de proposer un accueil individualisé quand la situation le nécessite ;
- travailler l'articulation Claé / APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) avec les équipes enseignantes (fonctionnement – besoin spécifique) ;
- travailler le climat scolaire en collaboration entre les équipes enseignantes et les équipes de Claé ;
- développer les projets passerelles entre l'école élémentaire et les collèges.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Travailler le climat scolaire en collaboration entre les équipes enseignantes et les agents de la collectivité	Claé – Secteur scolaire – école	XX	XX	XX
Travailler l’articulation Claé / APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) avec les équipes enseignantes	Claé – école	X	XX	XX
Mise en place de temps d’échange entre les équipes des Claé et les équipes enseignantes afin de proposer un accueil individualisé quand la situation le nécessite	Claé – Secteur scolaire – école	XX	XX	XX
Développement des projets passerelles entre l’école élémentaire et les collèges	Claé – école – Pôle jeunesse	→X	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Maintenir l’offre d’accueil extrascolaire de Territoire**

Les cinq accueils de loisirs (maternelle Montaigne, maternelle Hastignan, Louise Michel, La Grange à Léo et Montaigne Élémentaire) sont le cœur des propositions d’animations municipales lors des périodes extrascolaires pour les 3 à 12 ans. Ces structures œuvrent dans le même sens que les Claé en confortant la dimension « loisirs, vacances ». Les rythmes de vie doivent s’élaborer sur une journée pleine en restant vigilant à la sécurité physique et affective de l’enfant, au bruit et aux contraintes de la vie collective. Durant l’été, des propositions complémentaires de veillées et de nuitées permettent de jouer un rôle dans les loisirs estivaux avec les familles et de proposer aux enfants des activités « non traditionnelles » de loisirs.

Les vacances sportives font partie intégrante des propositions faites durant certaines petites vacances et l’été. Ce dispositif permet l’accès à une discipline, dans une dimension de loisirs où la vie collective et les rythmes de vie sont réfléchis à la journée avec une pratique physique soutenue. Les vacances sportives sont complétées par les stages poneys aux mêmes principes éducatifs.

Sur les mercredis, la ville a souhaité privilégier la continuité de la semaine de l’enfant, en accueillant l’ensemble des enfants sur leur Claé et non sur les accueils de loisirs. Cette organisation vise à maintenir des repères pour les enfants et permet l’accueil en groupe restreint. De plus, elle facilite l’accès aux familles qui dans la grande majorité, réside à proximité des écoles fréquentées.

Afin d'accompagner les enfants vers la jeunesse, la collectivité maintiendra l'ouverture du pôle jeunesse qui propose un accueil pour les 13-25 ans. Les activités de loisirs sont proposées spécifiquement aux 14-18 ans par le pôle jeunesse.

Il est demandé de :

- actualiser les Projets Pédagogiques des ACM en lien avec ce nouveau PEDT ;
- maintenir le partenariat avec les associations pour des interventions en périodes de vacances scolaires ;
- maintenir les vacances sportives et l'équitation ;
- maintenir l'accueil des enfants le mercredi sur les Claé de chaque école ;
- maintenir les actions du pôle jeunesse (Visite des vacances sportives sur le temps calme méridien – Visite des nouveaux lycéens de Jehan Dupérier à chaque rentrée – Visite des jeunes en contrats « Engagement Jeunes » portés par la mission locale une fois par mois)

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Maintien de plusieurs accueils de loisirs sur le territoire	Collectivité	XX	XX	XX
Maintien des vacances sportives et des stages poneys	Collectivité	XX	XX	XX
Maintien du partenariat avec les associations pour des interventions en périodes de vacances scolaires.	ACM	XX	XX	XX
Maintien de l'accueil des enfants les mercredis en semaine sur les Claé de chaque école	Collectivité	XX	XX	XX
Maintien des actions du pôle jeunesse	Collectivité	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Renforcer le bien-être des enfants pendant la pause méridienne**

Les organisations construites par les personnels de la ville, animateurs, agents d'entretien et de restauration doivent permettre aux enfants d'être acteurs de leurs choix et de les accompagner à prendre conscience de l'importance de ces choix sur le déroulement de leur journée.

Cet objectif vise à :

- accompagner les enfants à trouver l'équilibre nécessaire entre activité et temps de repos pour leur bien-être ;

- accompagner les enfants à réaliser les gestes qui permettent une vie quotidienne de qualité notamment pour les publics maternels (lavage de mains ; passage aux toilettes ; toilette après le temps de repas ; etc...) ;
- proposer des espaces calmes afin de favoriser le repos ;
- proposer des activités calmes qui amènent les enfants à se régénérer.

Toutes ces actions, identifiées comme non négociables, doivent être adaptées aux tranches d'âge et doivent apparaître dans les projets pédagogiques des structures.

De plus, le temps de repas devra être organisé et accompagné par les professionnels de manière à proposer à l'enfant un moment convivial et reposant.

Il est demandé de :

- maintenir la place centrale de la vie quotidienne dans les projets pédagogiques des structures ;
- garantir la convivialité lors des temps de repas ;
- travailler le temps de transition de la pause méridienne ;
- garantir que les projets pédagogiques des accueils de loisirs seront centrés sur les besoins de l'enfant (rythme de l'enfant) par des règlements de fonctionnement qui iront dans ce sens.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Maintenir de la place centrale de la vie quotidienne dans les projets pédagogiques des structures	Claé – Secteur scolaire – école	XX	XX	XX
Garantir la convivialité lors des temps de repas	Secteur scolaire	X	XX	XX
Travailler le temps de transition de la pause méridienne entre les équipes de Claé et les enseignants	Claé – école	XX	XX	XX
Prendre en considération des rythmes et des besoins de l'enfant	Claé – école	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Développer les actions d'éducation à la santé par l'alimentation**

En collaboration avec la cuisine centrale, les restaurants scolaires devront réfléchir à leurs organisations et proposer des accompagnements de manière à permettre aux enfants de se nourrir, d'équilibrer le repas et de découvrir des saveurs. Tout ceci dans un climat apaisé afin d'obtenir le plein profit du temps de repas sur la santé de l'enfant.

La collectivité s'est engagée dans un travail de sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets. Pour cela, les écoles élémentaires seront dotées de tables de tri permettant de trier et peser les volumes d'aliments non consommés de manière journalière.

Il est demandé de :

- développer l'éducation à l'équilibre des repas et au goût ;
- sensibiliser au gaspillage alimentaire par l'utilisation des tables de tri ;
- développer la participation des enfants à la préparation des aliments froids ;
- proposer des ateliers cuisine ;
- apprendre aux enfants à constituer des menus ;
- continuer les visites de la cuisine centrale et des maraîchers à proximité.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Maintien de la semaine du goût et des rencontres avec la diététicienne de la collectivité	Cuisine centrale – école - Claé	XX	XX	XX
Développement la sensibilisation au gaspillage alimentaire	Secteur scolaire	X	XX	XX
Développement de la participation des enfants à la préparation des aliments froids	Secteur scolaire - ACM – école	XX	XX	XX
Maintien de la proposition d'ateliers cuisine	Claé - ACM	XX	XX	XX
Ateliers de choix et d'équilibre de menus	Claé – Secteur scolaire – école	XX	XX	XX
Poursuite des visites de la cuisine centrale et des maraîchers à proximité	Claé - ACM – Secteur scolaire – école	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Renforcer le lien entre les services municipaux et les partenaires institutionnels et associatifs accueillant l'enfant de la petite enfance jusqu'à la jeunesse**

Il a été identifié qu'un travail en transversalité entre l'ensemble des acteurs devait être renforcé afin de rendre le « parcours » de l'enfant plus serein et plus cohérent de son plus jeune âge jusqu'au collège. L'information sur les pratiques et les actions entre chaque acteur éducatif, service concerné, partenaire, doit être renforcée dans le but d'assurer une continuité éducative jusqu'au collège. La lisibilité de ces partenariats doit apparaître plus clairement aux yeux des familles afin de renforcer la confiance envers les structures d'accueil.

La ville et les centres sociaux souhaitent soutenir au sein des collèges, les Comités d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC) afin de favoriser la continuité de l'accompagnement du jeune et des familles. L'intention est d'aider à maintenir un climat scolaire favorable et à soutenir les démarches visant à minimiser le décrochage scolaire.

De plus, le pôle jeunesse coordonne des formations BAFA effectuées au sein des écoles du territoire avec un tarif préférentiel pour les jeunes saint-médardais.

Il est demandé de :

- développer les projets passerelles entre la petite enfance et l'école maternelle ;
- développer les projets passerelles entre l'école élémentaire et le collège ;
- reconstruire des actions visant la découverte des collèges (ex : escape game intra collège) ;
- relayer la communication de l'action des centres sociaux du territoire (lien vers le collège – accompagnement à la scolarité) ;
- accompagner la dynamique d'un CESC au collège (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté) ;
- coordonner les formations BAFA au sein des écoles en partenariat notamment avec l'association Arc-en-ciel.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE
-------------------	---------	----------

		1ère année	2ème année	3ème année
Création d'un groupe de travail pour définir « c'est quoi une passerelle de la petite enfance vers l'école maternelle ? »	Petite enfance – Direction de l'Éducation -école	→X	X	XX
Proposition de temps de découvertes de l'école maternelle pour les enfants en crèche	Petite enfance -Claé – école	→X	X	XX
Proposition de temps de découvertes des collèges pour les CM2	Claé – école – centres sociaux – Pôle jeunesse	→X	X	XX
Communication de l'action des centres sociaux	ACM – école	→X	X	XX
Accompagnement de la dynamique d'un CESC au collège (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté)	école – Claé - centres sociaux – Pôle jeunesse	→X	X	XX
Coordination des formations BAFA	Pôle jeunesse	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

Objectif général N°3 :

Lutter contre les inégalités sociales notamment en proposant une offre culturelle et sportive

Il s'agit de garantir la mixité et le brassage des enfants de tous les quartiers de Saint-Médard-en-Jalles. L'accès à l'offre de loisirs et aux pratiques culturelles et sportives doit être possible pour tous et toutes, notamment en accompagnant les publics en difficultés sociales et/ou éloignés des pratiques de loisirs.

Effets attendus :

En dépassant le simple accès de tous aux activités de loisirs, de culture, de sports, les actions mises en place dans le PEDT doivent pouvoir compenser les difficultés et les inégalités sociales par une tarification des activités différenciées en fonction des revenus et organiser des dispositifs pour les plus éloignés des pratiques.

Les objectifs opérationnels :

- **Soutenir les pratiques culturelles et sportives sur les temps scolaires, péri-extra scolaires**

La ville souhaite maintenir et renforcer une offre culturelle et sportive large sur l'ensemble des temps de l'enfant. Chaque tranche d'âge doit pouvoir bénéficier de propositions afin d'aller vers un parcours culturel et sportif riche. Pour cela, la ville souhaite maintenir et renforcer, dans la mesure du possible, l'accompagnement proposé concernant les classes découvertes et les financements vers les actions pédagogiques. L'ouverture vers les services municipaux et les équipements (ex Carré Colonnes) en charge de la culture et des sports, doit elle aussi être renforcée.

De plus, les cycles sportifs et les écoles multi-sports sont maintenus sur les périodes scolaires. Le développement de cycles culturels par des propositions d'ateliers (théâtre, cirque, arts visuels,...) est en cours de développement pour les CE2 afin que chaque tranche d'âge bénéficie d'une proposition d'activité sur l'année.

Concernant les périodes extrascolaires, les propositions des vacances sportives et des stages poneys sont aussi maintenues comme énoncé précédemment.

La ville souhaite également maintenir son implication permettant la validation du « Plan MERCREDI », qui garantit une diversité et une qualité des activités proposées au sein des Clé pour ces journées importantes dans la semaine des enfants, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est demandé de :

- maintenir les cycles sportifs (GS → CM2 / Roller - Piscine – Poneys) ;
- maintenir les écoles multi-sports (CP → CM2) ;
- maintenir les stages poney (GS-CM2) ;
- maintenir les Vacances Sportives (10 à 16 ans) ;
- maintenir l'accompagnement des classes de découvertes et des actions pédagogiques des écoles ;
- développer des cycles artistiques ;
- développer les sorties culturelles à Paris ;
- maintenir le dispositif Plan Bonification Mercredi en partenariat avec la CAF ;
- poursuivre et renforcer le partenariat avec les associations dans le cadre de projets socioculturels sur les temps périscolaires ;
- maintenir les stages d'expression orale au pôle jeunesse en partenariat avec les collèges et à développer vers les lycéens (théâtre et clown pour préparer le brevet) ;
- promouvoir l'accès à la carte jeune 0 – 25 ans Bordeaux Métropole ;
- maintenir l'accès aux équipements culturels ;
- promouvoir la culture et le sport à travers des évènements organisés par le pôle jeunesse (Jalles plage, Urban Session, spectacles,...).

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Maintien des cycles sportifs (GS → CM2 / Piscine – Poneys-Roller) Maintien des stages poney (GS - CM2) Maintien de l'accompagnement des classes de découvertes et des actions pédagogiques des écoles Développement des cycles artistiques Développement des sorties culturelles à Paris Maintien de l'engagement dans le dispositif Plan Bonification Mercredi en partenariat avec la CAF	Direction de l'Éducation	XX	XX	XX
Maintien des écoles multi-sports (CP → CM2) Maintien des Vacances Sportives (10 à 16 ans)	Service des sports	XX	XX	XX
Poursuite et renforcement du partenariat avec les associations dans le cadre de projets socioculturels sur les temps périscolaires	Claé	XX	XX	XX
Promotion de la culture et du sport à travers des événements organisés par l'Espace Jeune (Jalles plage, Urban Session, spectacle,...)	Pôle jeunesse	XX	XX	XX
Maintien des stages d'expression orale à l'espace jeune en partenariat avec les collèges (théâtre et clown pour préparation du brevet)	Pôle jeunesse – Collège	XX	XX	XX
Promotion de la carte jeune 0-25 ans Bordeaux Métropole	Pôle jeunesse	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Favoriser l'accueil des publics fragilisés**

Au conseil municipal du 29 juin 2022, une nouvelle grille tarifaire (passage de 6 à 10 QF) a été votée visant à baisser le taux d'effort des familles les plus modestes. De plus, il est proposé par la Direction de l'Éducation via l'accueil facilité famille, l'étude individualisée des situations particulières, notamment dans l'accompagnement de la monoparentalité afin de faciliter l'accès aux structures.

Le maintien de la Carte « accès + culture sport 6-18 ans » permet à la ville de participer aux frais d'adhésion et d'inscription dans une association culturelle et sportive. Elle concerne les familles dont les enfants sont âgés de 6 à 18 ans et dont les QF sont les plus bas.

Il est demandé de :

- accompagner l'accès aux activités pour les publics fragilisés ;

- maintenir la carte « accès + culture sport 6-18 ans » ;
- adopter une nouvelle grille tarifaire ;
- maintenir le aller-vers du pôle jeunesse, médiation et mission locale (discussions autour des problématiques des jeunes + orientation) ;
- maintenir le pôle jeunesse comme lieu d'écoute (exclusion, handicap, difficulté individuelle et familiale) ;
- garder l'envoi par courrier vis-à-vis de certaines familles qui n'ont pas d'accès à internet.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Accompagnement vers l'accès aux activités pour les publics fragilisés Maintien de la carte « accès + » Maintien de l'envoi par courrier pour les familles n'ayant pas d'accès à internet Création d'une nouvelle grille tarifaire	Direction de l'Éducation	XX	XX	XX
Maintien et renforcement de l'« aller-vers » du pôle jeunesse, Médiation, et Mission locale (discussion autour des problématiques des jeunes + orientation) Maintien du pôle jeunesse comme lieu d'écoute (exclusion, handicap, difficulté individuelle et familiale)	Pôle jeunesse	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Renforcer le partenariat avec les associations culturelles et sportives vers les publics fragilisés**

Les services de la ville, et notamment la direction de l'Éducation par l'action de sa Chargée des projets, veilleront à solliciter les associations pour créer des passerelles entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, le ou les quartiers de la commune. La transmission de l'information du « champ des possibles » a été identifiée comme un levier important.

Il est demandé de :

- continuer le partenariat avec les associations pour créer des passerelles entre les différents temps de l'enfant ;

- transmettre les informations concernant les actions des associations ;
- maintenir le partenariat avec la direction des Médiathèques (communication, mallettes pédagogiques, projets partagés, lecture animée).

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Développement des partenariats avec les associations pour créer des passerelles entre les différents temps de l'enfant	Direction de l'Éducation	XX	XX	XX
Transmission des informations concernant les actions des associations	Direction de l'Éducation	XX	XX	XX
Maintien et développement du partenariat avec les Médiathèques (communication, mallettes pédagogiques, projets partagés, lecture animée...)	Direction de l'Éducation – Service des Médiathèques	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Soutenir la réussite scolaire par le travail de partenariat**

Le partenariat avec les centres sociaux, notamment l'ASCO, doit être maintenu voire renforcé afin de soutenir le parcours des élèves par deux entrées majeures :

- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ;
- Le renforcement d'un lien entre les écoles élémentaires et les collèges.

De plus, le dispositif « Coup de pouce » est maintenu afin d'offrir la possibilité à des enseignants (et un binôme) dans les écoles élémentaires, d'accompagner des élèves en manque de méthode, vers plus d'autonomie dans les apprentissages scolaires.

Il est demandé de :

- maintenir la contractualisation du contrat local d'accompagnement à la scolarité par l'ASCO
- favoriser l'accompagnement à la scolarité pour minimiser le décrochage scolaire et participer à la plateforme « décrochage scolaire » de l'Éducation Nationale (PSAD).
- renforcer les liens entre les écoles élémentaires et les collèges ;

- mettre en place les bonnes conditions pour la réalisation des APC ;
- maintenir le dispositif Coup de pouce ;
- maintenir l'aide aux devoirs et à la révision d'examens au pôle jeunesse pour les collégiens et les lycéens ;
- maintenir et développer la participation de la ville dans les PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative).

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Maintien du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Asco - Direction de l'Éducation	XX	XX	XX
Accompagnement de la scolarité pour minimiser le décrochage scolaire	école – Claé - centres sociaux – Pôle jeunesse	→X	X	XX
Renforcement des liens entre les écoles élémentaires et les collèges	Direction de l'Éducation – Pôle jeunesse – Centres sociaux - Collèges	→X	XX	XX
Mise en place des bonnes conditions pour la réalisation des APC	École - Claé	X	XX	XX
Maintien du dispositif Coup de pouce	Direction de l'Éducation	XX	XX	XX
Maintien de l'aide aux devoirs et à la révision d'examens à l'espace jeune pour les collégiens et les lycéens	Pôle jeunesse	XX	XX	XX
Participation au PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative)	École - Claé	XX	XX	XX

Objectif général N°4 :

Accompagner la parentalité

Comme de nombreux territoires, la ville de Saint-Médard-en-Jalles change, les publics se modifient, les valeurs et les modes de vie évoluent constamment et les modèles éducatifs se multiplient. Il existe une multitude de façons d'être parent et de vivre sa parentalité. Il convient de favoriser les rencontres et les échanges entre professionnels, bénévoles, familles, enfants et de promouvoir un travail en réseau. La responsabilité des professionnels doit être pensée en écho à celles des familles. Il ne s'agit pas de faire à la place des familles, mais bien d'accompagner et de soutenir.

Effets attendus :

Cet axe doit permettre aux parents de mieux connaître le fonctionnement des structures, d'être informés des projets et des temps d'animation. Il doit aussi favoriser la communication directe par une meilleure connaissance des pratiques professionnelles. Enfin, il doit aussi permettre aux familles de s'impliquer dans certains projets de la vie de l'école.

Les objectifs opérationnels :

- **Maintenir les temps conviviaux avec les familles**

Ce dispositif doit favoriser le dialogue entre les différents acteurs de la communauté éducative dans laquelle la famille a une place centrale. La mise en place de temps conviviaux permettra le partage et la discussion de l'ensemble des acteurs éducatifs avec les familles. Ils seront aussi l'occasion d'expliquer et de valoriser l'action menée au sein des structures afin de favoriser une meilleure compréhension de celle-ci.

Il est demandé de :

- maintenir les temps conviviaux avec les familles afin de renforcer le lien Claé – Famille ;
- développer des projets « évènement » associant les parents ;
- maintenir les « Familiarisation » des parents dans les crèches (les familles passent 5 demi-journées avec l'enfant au sein de la structure) ;

- maintenir le pôle jeunesse comme lieu d'accueil, d'écoute des problématiques individuelles et familiales, et lieu d'orientation.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ième année	3ième année
Maintenir les temps conviviaux avec les familles afin de renforcer le lien Claé – Famille	Claé - écoles	XX	XX	XX
Maintenir les « Familiarisation » des parents dans les crèches	Petite enfance	XX	XX	XX
Mise en place de projets « évènement » associant les parents	Acteurs de la ville de la petite enfance à la jeunesse - écoles	XX	XX	XX
Maintien du pôle jeunesse comme lieu d'accueil, d'écoute des problématiques familiales, et lieu d'orientation	Pôle jeunesse	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

- **Renforcer le développement des outils d'information à destination des familles**

Depuis le début de l'année 2022, chaque Claé est doté d'un padlet. Il sera l'outil référence en terme de communication vers les publics des écoles. Sa mise à jour est à la charge des directions de Claé dans le cadre du respect d'une charte associée à cet outil.

Il a été identifié le besoin de valorisation de la vie quotidienne, des actions de partenariat et des actions des autres services de la collectivité. Cette démarche de communication devra être matérialisée sur chaque site.

Il est demandé de :

- renforcer les outils de communication sur chaque site (affiches, photos, vidéos, articles...);
- développer, faire vivre et rendre accessible les padlets.

- **Développer la visibilité des actions de l'Espace parentalité et l'implication des parents**

La place et le rôle de l'Espace Parentalité doivent être communiqués, tout comme les actions de l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire.

De manière plus globale, il s'agit de renforcer et de garantir la cohérence de l'action menée en terme de politique éducative de la ville de la petite enfance jusqu'à la jeunesse. Le travail collaboratif entre l'ensemble des services municipaux œuvrant auprès des enfants et des jeunes de 0 à 15 ans, et même plus largement, de tous les professionnels liés à la Convention Territoriale Globale, devra être développé, renforcé et consolidé. Le PEDT s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux de cette convention.

Il est demandé de :

- renforcer le lien entre l'Espace Parentalité et les professionnels des écoles sur le champ de « l'enfant-élève » : réunions annuelles avec l'Espace Parentalité, étude d'outils de communication ;
- inciter les familles à solliciter l'Espace Parentalité pour construire un accompagnement lors de difficultés rencontrées.

ACTIONS PROPOSÉES	Acteurs	ÉCHÉANCE		
		1ère année	2ème année	3ème année
Renforcement du lien entre l'Espace Parentalité et les professionnels des écoles sur le champ de « l'enfant-élève » : réunions annuelles avec l'Espace Parentalité, étude d'outils de communication - Participation des familles	Claé – Espace parentalité	XX	XX	XX
Promotion de l'Espace Parentalité – Incitation à la fréquentation	Claé – Espace parentalité	XX	XX	XX

(→ Travail préparatoire / X : Mise en place / XX : action qui vit)

II / Les outils de pilotage, suivi et évaluation du PEDT

2.1 / Le comité de pilotage :

Cette instance qui se réunira une fois par an au plus tard au mois de juin aura pour missions :

- de définir les priorités en cohérence avec les orientations du projet ;
- d'examiner annuellement les évaluations ;
- de réajuster le programme des actions.

Co-pilotage :

- Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur le Maire ou sa représentante.

Membres :

Élues déléguées, 2 représentants directions écoles élémentaires, 2 représentants directions écoles maternelles, 1 représentant de la CAF, 1 représentant de la DRAJES, 9 représentants des parents d'élèves élus, 2 représentants des centres sociaux et espaces de vie sociale, directeur général adjoint des services, directeur de la direction de l'éducation, coordinateur de l'action éducative, coordinateur de la vie scolaire, chargée des projets et actions pédagogiques des écoles, 1 représentant de la direction petite enfance et parentalité et 1 représentant du pôle jeunesse.

2.2 / Le suivi et évaluations :

a) Le suivi et la mise en vie :

La coordination et le suivi seront à la charge de la ville en chef de file. La direction de l'éducation assurera un rôle de veille en terme de cohérence des actions, en premier lieu par la validation des projets pédagogiques des structures.

De plus, l'implication de tous les partenaires dans les ateliers participatifs du mois de mai 2022, prouve qu'il est souhaitable de renouveler des temps identiques afin d'approfondir des thématiques émergentes du terrain. La démarche sera proposée par la direction de l'éducation à la suite de l'évaluation de la première année de vie de ce nouveau projet et après la tenue du premier COPIL. La finalité serait de tendre vers la proposition en seconde et dernière année d'une

« Semaine de l'éducation » sur la commune qui permettrait de se projeter vers le renouvellement d'un projet 2025/2028.

b) L'évaluation :

Entre la mi-avril et la fin mai de chaque année, une modalité d'évaluation par acteur sera transmise par la direction de l'éducation à l'ensemble des professionnels et partenaires concernés. Les retours des évaluations serviront de support à l'élaboration d'une rencontre annuelle de restitution. Lors de cette rencontre, un temps participatif pourra être proposé avec deux objectifs :

- faire des propositions d'évolution des plans d'actions ;
- valider des thématiques à approfondir lors d'ateliers participatifs pour réfléchir.

RÉTROPLANNING

